

| |
|-------------|
| Département |
| NORD |
| Canton |
| ANICHE |
| Commune |
| DECHY |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2025-n°031-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **DOUAISIS AGGLO** qui souhaite que **l'Entreprise SMDA** intervienne pour effectuer des travaux d'entretien du patrimoine arboré (élagages), **rue James Tobin (Zone du Luc)** –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Du 03 au 07 février 2025, **l'Entreprise SMDA** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus, **rue James Tobin** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ La voie de circulation de la rue James Tobin vers le Centre Hospitalier sera fermée avec une déviation par la RD25
- ❖ La voie de circulation rue James Tobin vers la rue Albert Camus reste ouverte à la circulation

Article 3.

Les services de **l'Entreprise SMDA** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de **l'Entreprise SMDA**
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.
- ❖ M- le Président de DOUAISIS AGGLO

Fait en Mairie de DECHY
Le 24 janvier 2025

Le Maire

Publié sur le site de la ville le 28 janvier 2025

Jean-Michel SZATNY

